

Atton

2^{ème} semestre 2011



INFO
N° 28



Joyeux Noël et Bonne Année 2012



Le Mot du MAIRE

Dans bien des domaines, la mairie représentée par son Conseil Municipal est au premier rang pour préparer et accompagner des initiatives qui, jour après jour, font que notre commune progresse, s'insère dans le monde difficile que nous connaissons :

Défendre l'emploi grâce à sa zone industrielle, créer des modes de garde pour la petite enfance avec la construction de la crèche, rénover les écoles pour qu'élèves et enseignants y trouvent un cadre favorable, améliorer notre environnement en améliorant les liaisons douces, telles que l'accotement stabilisé entre Atton et Pont-à-Mousson, les chemins de Bré et des Vanottes, donner une autre image à notre patrimoine et notamment l'église remise à neuf extérieurement et intérieurement, doter notre village de lieux propices à la rencontre comme Cyberatton, le centre de loisirs du Stade, la salle polyvalente.

L'un de nos objectifs majeurs demeure l'embellissement de notre village ; c'est dans cet esprit que les membres du conseil ont décidé d'enfouir les réseaux aériens de notre artère principale en deux phases dans le temps 2012 et 2014 et d'habiller la façade d'un bâtiment à l'abandon 50, route de Loisy.

Tous ces investissements relèvent pour nous d'une gestion appropriée et de l'organisation d'une urbanisation maîtrisée...

Pour toujours mieux vivre à Atton !



*Le Maire d'ATTON,
Gérard LIGER*

Sommaire

Mot du Maire	P.2	Portrait Catherine SCHMITT	P.17
Délibérations du Conseil Municipal	P.3-5	Vie de la Commune	P.18
Notre amie Martine BENOIT	P.5	FC ATTON	P.19
Familles Rurales - Association d'Atton	P.6	Enfouissement des réseaux	P.20-21
Manifestations second semestre	P.7	La réforme de la fiscalité de l'aménagement	P.22-23
L'accueil de loisirs	P.8	Mise en péril	P.24
La brocante	P.9	Lotissement les Sorbiers	P.25
Reprise des activités hebdomadaires	P.10-14	La Commission environnement	P.25
Comité des Fêtes	P.15	Info Tri	P.26
CCAS	P.16	Calendrier des manifestations 2012	P.27

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2011

Honoraires expert péril imminent

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la maison sise au 50, rue de Loisy à Atton fait l'objet d'une mise en péril imminent.

De ce fait, un expert a été nommé pour juger du caractère imminent du péril.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte le paiement des honoraires afférents à l'expertise du péril imminent.

Adopté à l'unanimité.



Séance du 11 juillet 2011

Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle que le préfet demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le périmètre proposé regroupant 54 communes et près de 50 000 habitants.

C'est un périmètre imposé, sans concertation, qui ne fait pas l'unanimité comme le montrent les déclarations à la presse des élus d'autres intercommunalités existantes. Une intercommunalité plus importante ne peut fonctionner que s'il y a accord des élus sur son périmètre.

Cependant, il n'y a pas de rejet a priori de la part des membres du conseil, reconnaissant l'intérêt stratégique que présente ce territoire central entre Metz et Nancy. Avant de pouvoir se prononcer, il nous semble nécessaire d'avoir une vision à moyen terme sur un projet de territoire et sur les impacts financiers liés à ce regroupement. La précipitation est le plus sûr chemin vers l'échec, ce que les membres du conseil ne souhaitent pas. En conséquence, les membres du conseil souhaitent des simulations précises sur les modifications proposées en terme de gestion, de gouvernance, de compétences et de répercussions financières.

En l'état actuel des discussions,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne un avis défavorable au périmètre intercommunal proposé.

Adopté à l'unanimité.

S.I.V.U crèche d'Atton

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve la nomination en tant que titulaire de Patricia GROSSEGEORGE pour succéder à Gérard LIGER
- approuve la nomination en tant que suppléant de Gérard LIGER pour succéder à Patricia GROSSEGEORGE

Adopté à l'unanimité.

Séance du 06 septembre 2011

Enquête publique préalable à la modification de la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux et l'établissement des périmètres de protection autour du captage d'eau, « puits n°2 », destiné à la consommation humaine, sur le territoire de la commune d'Atton par le syndicat des eaux d'Atton, qui s'est déroulée du 19 avril 2011 au 09 mai 2011 inclus Rapport du commissaire enquêteur

Afin de répondre :

- à la forte demande d'urbanisation
- aux risques de pollution (A31, bras mort de la Moselle,)
- à la sécurisation des approvisionnements des sources

Dans un contexte hydrogéologique complexe susceptible d'évoluer au cours des années à venir,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- demande au Président du syndicat intercommunal des eaux d'Atton de réaliser une concertation entre les parties concernées et de lancer une étude de raccordement à un autre réseau de manière à réagir rapidement en cas de problème lié à la sécurité de l'approvisionnement en eau, comme le préconise le commissaire enquêteur dans son rapport.

Adopté à l'unanimité.

Tableau de classement des voies communales et tableau de classement des ouvrages d'art

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve les tableaux de classement des voies communales et des ouvrages d'art communaux

Adopté à l'unanimité.

Réfection façade salle polyvalente

Monsieur le Maire propose la réfection de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la réfection de la façade de la salle polyvalente pour un montant de 10 424.91 € HT
- prévoit les crédits au BP 2012
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution
- sollicite du conseil général une subvention au titre de la dotation communale d'investissement
- s'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du programme global 2012 au titre de la dotation communale d'investissement

Monsieur le Maire propose d'approuver le programme global 2012 au titre de la dotation globale d'investissement :

- création de trottoirs rue du Stade pour un montant de 23 497,50 € HT ainsi que les frais d'étude pour un montant de 1 050 € HT
- réfection de la façade de la salle polyvalente pour un montant de 10 424,91 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la dotation communale d'investissement 2012 pour tous les projets énumérés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux secs rue de Nomeny

La société Techni conseil présente l'étude, commandée le 25 mars 2011 (convention).

Après ce premier examen, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser l'enfouissement des réseaux secs de la rue de Nomeny en deux phases, soit sur les années 2012-2014
- délibérera avant la fin 2011 de manière à tenir compte de la 1ère phase et d'inclure son coût dans le budget 2012.
- décide de lancer un seul appel d'offres pour un marché à bons de commande pour une durée de 3 ans sans montant minimum et maximum faisant appel qu'à une seule entreprise, et en voie de conséquence qu'à un seul interlocuteur.

Adopté à : 14 voix pour 1 voix contre.

Approbation de la modification du plan local d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-13 et R 123-19 ;

Vu la délibération de la commune d'Atton en date du 06 juin 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 24 février 2011 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Considérant que soumettant la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles sus-visés du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente ;
- dit que :
 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle
 - Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'Atton
 - La présente délibération sera exécutoire dès transmis-

sion de la présente délibération au Préfet ; et après accomplissement des dernières mesures de publicité.

Adopté à l'unanimité.



Séance du 25 octobre 2011

Dotation de solidarité 2012-2014

La commune doit opter pour le type de mobilisation de la dotation de solidarité (annuel ou triennal) attribuée par le conseil général pour la période 2012-2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une mobilisation annuelle de sa dotation de solidarité

Adopté à l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

Commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique (CIIID), composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires titulaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste de noms.

La commune d'Atton doit proposer 2 personnes au titre des commissaires titulaires et 0 personnes au titre des commissaires suppléants.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de proposer les personnes suivantes pour participer à la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes du pays de Pont-à-Mousson : Monsieur Gérard LIGER et Patrick MAHAUT.

Péril imminent – maison du 50, route de Loisy

Suite au jugement du 05 mai 2011, le tribunal administratif de Nancy a fait procéder à une expertise de l'immeuble situé au 50, route de Loisy.

L'expert, dans son rapport, constate que cette construction a une façade sur rue en très mauvais état et que des risques graves de chutes de plaques d'enduit peuvent se produire à tout moment. Nous sommes dans un cas de péril imminent.

En conséquence, la mairie d'Atton a dressé un arrêté en date du 30 mai 2011 qui a été affiché sur la façade de l'immeuble, ainsi qu'à la mairie d'Atton.

Un courrier à l'un des héritiers de la famille LERBIER a été envoyé le 30 mai 2011.

Le recours de 2 mois étant écoulé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de confier à la société Publiccréation la mise en place d'une palissade composée d'une structure bois de manière à éviter la chute de gravats sur le trottoir, pour un montant de 3 360 € HT, et la fourniture d'une toile légère avec sangle et renfort d'œilletons tous les 500mm, posée sur le support bois, d'un montant de 3 500 € HT. Ces deux prestations seront refacturées aux héritiers de la famille LERBIER.
- accepte la création d'un visuel trompe l'œil d'un montant de 560 € HT à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux route de Nomeny (phase 1) – subvention SDE 54 et amendes de police

Techniconseil, chargé de l'étude sur l'enfouissement des réseaux de la route de Nomeny, nous a remis un avant projet sur ce dossier.

- vu l'avis favorable émis le 20/10/2011 par la commission travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'avant projet estimant à 458 344 € HT l'enfouissement des réseaux route de Nomeny (phase 1).
- sollicite une subvention du SDE 54
- sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Adopté à l'unanimité.



www.atton.eu
mairie.atton@wanadoo.fr

Notre amie et conseillère municipale Martine BENOIT nous a quittés.

Il est difficile d'exprimer par des mots la peine que tous ici nous ressentons et que nous partageons avec toi, Gilles, tes enfants et toute ta famille.

Nous avons beaucoup apprécié la femme affable et dévouée, toujours prête à rendre service et qui était présente à tous les événements de la vie municipale. Femme de cœur, d'abord au sens du courage dont Martine a su faire preuve tout au long de sa maladie, au sens de la famille qu'elle avait fondée avec Gilles.

Peut-on résumer d'un mot une vie ? Certes, non. Pourtant s'il fallait n'en retenir qu'un pour éclairer la vie de Martine, je choisirais « servir » : servir au sein du conseil municipal et du CCAS, servir à Familles Rurales association d'Atton dont elle avait été la présidente, servir les enfants en tant qu'assistante maternelle car elle adorait les petits qu'elle gardait, après avoir



bien élevé les siens. Elle aimait s'occuper de sa famille, de sa maison qu'elle décorait avec goût et de ses amis qu'elle régalaient de petits plats.

Nous serons tous un peu orphelins en voyant la place vide de Martine et tu nous manqueras beaucoup au sein du conseil municipal où ta gentillesse, ta bonne humeur, et tes réparties nous ont fait passer tant de bons moments. C'est en son nom que je tiens à présenter mes condoléances très émues à ta famille.

Au revoir Martine, toi, qui a tant lutté contre la maladie ces deux dernières années, ton courage a fait l'admiration de tous, repose en paix au milieu de ce village que tu as beaucoup aimé et qui te le rend bien, tu resteras toujours dans nos cœurs.

(Allocution de Gérard LIGER, maire, lors de la cérémonie en l'église d'Atton)

FAMILLES RURALES

ASSOCIATION D'ATTON

L'A.F.R. ATTON, c'est votre association "Familles Rurales" locale avec pour vocation principale la mise en place et l'animation d'activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidente : Hélène (dit Mylène) GUERZONI
Vice-présidentes : Agnès GOLAB et Angélique LEMAIRE (multi accueil)
Trésorière : Emilie DORANGE
Trésorière adjointe : Pierrette MORIN
Trésorière : Virginie JOUVE (multi accueil)
Secrétaire : Nadine MOTTON.

Ainsi que les membres : Jérôme BARBELIN, Ghislaine DINÉ, Josseline FONTAINE, Olivier et Sandrine GUEDRA, Jean-Christophe LANNO, Alain PARMENTELAT, José PETTA, Myriam PETIJEAN, Thomas PETITJEAN, Thierry ROUYER et Régis GROSSET (membre coopté).

Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, laissez vos nom, prénom, adresse et n° téléphone à l'adresse mail (voir ci-dessous)

Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place auprès des animateurs aux horaires de fonctionnement ou sur le site de la mairie d'Atton (<http://www.atton.eu> - onglet Associations - Familles Rurales), à savoir :

- **Le tennis de table pour ados et adultes :** les lundis de 20 h 30 à 23 h 00
- **Le maintien en forme :** les mardis de 20 h 15 à 21 h 45 et jeudis de 20 h 30 à 22 h 00
- **Les cours de musique :** les mardis à partir de 17 h 00
- **Le Club de la "Joie de Vivre" :** les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es) et retraités(es).
- **Le Club informatique "Cyber@atton" :**
les mardis de 9 h 00 à 10 h 30
les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00

COUT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE

22 € par FAMILLE
15 € pour PERSONNE AGEE SEULE,
VEUVE ou VEUF

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal (66 % du coût de la carte en 2012).
La période de validité court de Septembre jusqu'à fin de l'année suivante.

Cette carte ouvre droit d'accès à toutes activités proposées par l'association pour vous-même ou la famille accompagnées d'un coût supplémentaire.

A ce jour, l'association compte **147 adhésions**.
Nous vous remercions de votre participation à nos différentes manifestations et activités.



MEMBRES DU CA

De gauche à droite :

Rang en 1er plan : Sandrine GUEDRA, Thomas PETITJEAN, Agnès GOLAB, Mylène GUERZONI, Angélique LEMAIRE, Emilie DORANGE, Josseline FONTAINE

Rang en 2nd plan : Myriam PETITJEAN, Olivier GUEDRA, Virginie JOUVE, Thierry ROUYER, Alain PARMENTELAT, Nadine MOTTON, Pierrette MORIN, Jean-Christophe LANNO, Régis GROSSET



afratton@orange.fr

MANIFESTATIONS

QUI ONT EU LIEU DURANT CE SECOND SEMESTRE

LES BARBECUES DE FIN DE SAISON DES DIFFERENTES ACTIVITES

Tennis de table le 17 juin

Avec une bonne vingtaine d'adhérents, le tennis de table est une des activités de Familles rurales, qui respire la santé. Pour clore, la saison une douzaine de joyeux pongistes se sont retrouvés autour d'un convivial barbecue, qui normalement devait se dérouler en plein air, mais au vu du temps pluvieux, un repli sous l'auvent protecteur de la salle polyvalente fut effectué pour les grillades et dans la salle Gaston Bart pour les dégustations.



Club informatique le 24 juin

Le barbecue de clôture de la session dernière du Cyber@tton ayant été un succès, la présidente Mylène GUERZONI a décidé de remettre le couvert en invitant le maire et son épouse. Une vingtaine de cybern@utes s'attablèrent, dégustèrent de délicieuses grillades cuisinées par le maître rôtisseur Olivier au niveau du local municipal.



L'ACCUEIL DE LOISIRS DU 4 au 28 JUILLET

Pour cette nouvelle session du centre d'accueil de loisirs de Familles Rurales, Syndie AMBS, directrice et son équipe de cinq animatrices ont accueilli 42 enfants de 3 à 11 ans en première semaine. Au total des quatre semaines, 80 inscriptions ont été enregistrées.

Tous ces jeunes sont arrivés avec le sourire aux lèvres, ils vont pouvoir se détendre et s'amuser avec les différentes activités ludiques qui leur sont réservées.

Les sorties proposées ont été tous les mardis matin à la piscine de PAM et les journées des vendredis : sorties au centre de Favières, au parc d'attractions de Fraispertuis.

Le thème cette année portait sur « l'Afrique ».

Pendant ces quatre semaines, une quarantaine d'enfants ont créé des dessins, des cases en papier, des masques africains en poterie réalisés lors de la sortie à la maison des artisans créateurs à Favières.

Le jeudi 27, les parents ont pu admirer leurs oeuvres à la salle Emile-Gallé où les enfants leur ont donné un petit spectacle. Pour débiter, ils étaient 46 à chanter « Le lion est mort ce soir », puis ils ont entamé avec entrain des danses africaines. Cette manifestation s'est terminée par un goûter avec des brochettes africaines, de fruits bien entendu...



LA BROCANTE du 28 AOUT et de la FETE FORAINE

Pour la 16ème année consécutive, le point culminant du dernier week-end festif d'août est le dimanche avec la brocante de Familles Rurales.

Samedi après-midi Gérard LIGER, maire a donné le coup d'envoi de la fête foraine en coupant le ruban tricolore, aussitôt le manège fut assailli par les enfants de moins de 10 ans présents qui apprécieraient les tours gratuits offerts par la municipalité, les plus grands ayant reçu des jetons pour les stands de jeux.

Dimanche, une cinquantaine de brocanteurs ont bénéficié d'une accalmie climatique avec de bonnes séquences ensoleillées ce qui a amené une belle affluence, les collectionneurs cherchant les pièces manquantes et les chineurs trouvant leur bonheur parmi tous les objets hétéroclites.

A midi l'harmonie « Renaissance de la Seille » donna un concert fort applaudi, qui fut suivi du pot de l'amitié offert par la commune. Les visiteurs ont pu se restaurer assez rapidement grâce à l'organisation, à l'énergie et à la rapidité des bénévoles préposés à la friteuse, au barbecue et à la buvette.



EN SEPTEMBRE, LES REPRISES DES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

PONGISTES ET PÉTANQUEURS FONT BON MÉNAGE

La saison du tennis de table a redémarré gentiment le 5 septembre.

Pour ce début de saison, nous connaissons une légère baisse des effectifs. Nous comptons actuellement une quinzaine d'inscrits et nous sommes en moyenne une dizaine de pongistes à chaque séance.

Nous pouvons donc encore accueillir de nouveaux adhérents. Pour se joindre à nous, il suffit de prendre contact avec un des participants ou bien de venir tout simplement nous voir jouer. Nous nous rassemblons tous les lundis à partir de 20h30 et jusqu'à 23h00 à la salle polyvalente. Nous possédons 4 tables en bon état dont 2 neuves et nous pouvons prêter des raquettes à ceux qui n'en posséderaient pas.

Comme l'année passée, la cotisation annuelle pour cette activité est de 15 € pour subvenir aux besoins en matériels (balles, sirop pour les boissons,...) et elle nous permet de financer en partie le barbecue de fin de saison qui est devenu désormais une tradition.

En cette période hivernale, l'activité pétanque est bien entendu mise en veille. Mais dès que la température extérieure le permettra, nous reprendrons avec plaisir cette discipline. Le terrain que nous utilisons, à côté de la salle, a été en partie ré-aménagé au cours de cet été par les joueurs et nous envisageons, courant du printemps, de poursuivre son aménagement pour en améliorer les performances.



LA RENTRÉE DES AÎNÉES AU CLUB DE "LA JOIE DE VIVRE"

En ce jeudi 8 septembre, la reprise des activités du Club de « La Joie de vivre », dix aînées se sont retrouvées dans une ambiance conviviale, autour d'un excellent goûter. La présidente Mylène GUERZONI, invite tous les retraités et les plus de 60 ans, hommes et femmes, à venir rejoindre le club. Les rencontres ont lieu les jeudis de 14 h à 18 h 00 à la salle Gaston-Bart de la salle Emile-Gallé. Au programme, jeux de cartes, jeux de société et d'autres activités.



COURS DE GUITARE, SUCCÈS CONSTANT

Depuis plusieurs années, les cours de guitare de Familles Rurales en partenariat avec le « Carrefour des Jeunes du Grand Valmon » font le plein. Ils ont repris le 4 octobre à la salle polyvalente et sont dispensés par Alain Greiner, professeur de guitare, intermittent du spectacle. Les cours comptent 9 élèves dont 8 Attonais et s'échelonnent les mardis de 17 h à 21 h. A Landremont, les cours ont lieu le lundi de 17 h à 22 h et comptent 13 élèves.



CYBER@TTON SAISON VIII

Lors de la réunion d'informations organisée le vendredi 27 septembre, Mylène GUERZONI, présidente a ouvert la séance en présentant les deux animateurs bénévoles du club informatique « Cyber@atton » : Olivier GUEDRA, responsable du club et Gilbert WENZEL.

Olivier, encore en activité, dispense les bases pour débutants : présentation d'un ordinateur, savoir l'installer et le sécuriser ; travailler sur Windows 7 et Windows en général ; connexion à Internet, comment accéder avec les différents navigateurs et pannes Internet ; créer la messagerie et comment la sauvegarder ; virtualisation.

Gilbert, retraité, est spécialisé dans l'utilisation quotidienne de l'ordinateur ; bureautique et traitement de textes ; traitement de photos, gestion des fichiers, sauvegarde, déplacement, suppression, restauration, logiciels photo ; navigation sur Internet ; réglages imprimante.

Devant une quinzaine de personnes, Olivier souligne que le club rentre dans sa 8ème année d'existence, dispose de 14 ordinateurs et présente le programme de la saison et les possibilités des séances.

Il a été proposé une reprise du club, le samedi 8 octobre auprès d'Olivier pour les débutants et le lundi 10 octobre auprès de Gilbert.

Après concertation auprès des participants, les séances ont lieu maintenant :

- les mardis de 9 h 00 à 10 h 30 avec Gilbert et les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00 avec Olivier dans la salle informatique se trouvant côté cuisine de la salle polyvalente à l'extérieur (côté derrière cimetière).

Le club recherche des cyber@animateurs bénévoles, afin de proposer d'autres séances, si vous êtes intéressé, merci de contacter : afratton@orange.fr



LES SPORTIVES REPARTENT DU BON PIED

Pour sa reprise le 6 septembre, la section « Maintien en forme » reste l'activité première de Familles Rurales.

L'effectif est de 40 inscrites. Les cours ont lieu deux fois par semaine et sont dispensés par deux animateurs brevetés des métiers de la forme.

Le mardi de 20 h 15 à 21 h 45, Sandrine REVERBERI dispense des cours de cardio, latino et fitness avec une participation moyenne de 25 gymnastes.

Le jeudi de 20 h 30 à 22 h 00, cours de step et de cardioboxing sous l'égide de Guillaume WIES avec une participation moyenne de 20 mordues. Les séances se déroulent dans une excellente ambiance, toutes les dames travaillant dans la bonne humeur avec le sourire aux lèvres et trouvent les séances trop courtes.



SPECTACLE HUMORISTIQUE DU 1ER OCTOBRE 2011

A pleurer de rire

Pour diversifier nos manifestations, nous avons proposé une pièce de café-théâtre qui malheureusement n'a pas rencontré beaucoup de succès et pourtant cela valait le déplacement. Les amateurs d'humour se sont régalés en venant voir, à la salle Emile-Gallé, « The Two Men Show 2 », le spectacle d'Arnaud KRUGELL et Mathieu BURGER. Cette pièce de café-théâtre vient rompre le conservatisme et la monotonie des comédies de boulevard.

Le sujet, deux jeunes, l'un était concierge et l'autre chef de rayon dans une grande surface. Ils se retrouvent dans un bistrot où ils reviennent après chacune de leurs aventures raconter leurs mésaventures et où le public en devient la clientèle. Pas toujours facile de trouver un job par les petites annonces ou en allant au Pôle emploi. Après avoir essayé divers métiers, animateur de club vacances, avocat, l'un d'eux envisage la prostitution, alors là, c'est la débâcle de morue. Le premier sketch est prémonitoire car Arnaud alors concierge est licencié pour racisme après avoir utilisé malencontreusement son karcher.

Bien que le décor soit noir, le sujet de l'emploi, de sa précarité et du chômage est traité avec un humour gris et les deux acteurs, impriment au spectacle un train d'enfer dont les wagons en sont les sketches. Si le sujet de la crise porte plus à pleurer qu'à rire, la caricature débordante de vérité fait qu'on en pleure de rire.

GRAND MERCI A EUX pour ce superbe moment de détente.



LE DEFILE D'HALLOWEEN DU 29 octobre 2011

La horde gourmande

Si ce 13e défilé d'Halloween a connu une affluence moindre, la horde gourmande des démons, fantômes sorcières et autres monstres n'en a pas moins arpenté toutes les rues du village et rançonné les riverains qui se sont laissés dépouillés de bon cœur de leurs friandises. Un étonnant et imposant Ironman accompagnait le cortège.

A la fin du périple petits et grands se sont retrouvés à la salle Emile-Gallé où les bénévoles les attendaient pour leur offrir une excellente soupe à la citrouille, boissons et pâtisseries.



" LES CH'ATTONS "

LE MULTI ACCUEIL SE REMPLIT, LES ENFANTS SONT HEUREUX



Aujourd'hui le multi accueil "les Ch'attons " dénombre 40 enfants âgés de 2 mois à 3 ans inscrits en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

Pour janvier 2012, l'agrément sera de 25 places (en équivalent temps plein). Durant ces derniers mois, Familles Rurales et les bénévoles de l'association ont recruté une nouvelle Directrice Adjointe et une nouvelle Directrice, toutes deux Educatrices de Jeunes Enfants.

Depuis, l'équipe pluridisciplinaire s'organise et travaille sur la mise en place de projets et sur l'écriture du projet pédagogique afin d'offrir à nos enfants la sécurité physique et affective, et leur permettre de vivre pleinement leurs expériences.

Découvrons ensemble leurs jeux, leurs activités et leurs projets :

* pour les activités réalisées :

- **une semaine sur le goût** avec un programme de découverte des fruits : cuisine, réalisation de fruits en peinture, chansons sur les fruits
- **un cahier " souvenirs "** a été réalisé avec des photos et qui sera distribué aux familles
- **sorties à la médiathèque de Pont à Mousson** un mardi par mois : deux bénévoles de Familles Rurales accompagnent l'équipe et les enfants. L'animatrice de la médiathèque propose chaque mois un thème différent par exemple : les livres animés, les contes à marionnettes, les kamishibai



* pour les projets :

- actuellement l'équipe participe à **une formation portage**. Cette technique sera testée à la structure jusqu'en février. Une exposition et des informations sur le portage seront proposées aux familles afin de pouvoir échanger sur les différentes techniques, les apports, les divers questionnements et aprioris.
- **un projet de fin d'année** est également en cours : décoration de la structure pour les fêtes de fin d'année et projet d'un spectacle avec les enfants qui sera présenté aux parents.
- d'autres **projets sont en cours de réflexion** pour l'année 2012 : inter-génération avec la mise en place des " mamies conteuses "

A LA MEMOIRE DE Martine BENOIT

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Martine. Elle nous a quitté le 2 novembre dernier, à l'âge de 51 ans. Arrivée à ATTON en décembre 1995, Martine a su très vite s'intégrer à la vie associative en prenant la présidence de Familles Rurales en 1997 pour une année et, restait membre du conseil d'administration durant une dizaine d'années.



LE GRAND BALLET DE CUBA DU 13 novembre

Belle initiative de leur présidente Mylène Guerzoni, les anciens du « Club la Joie de Vivre » ont été enchantés de leur sortie, aux arènes de Metz. Ils ont admiré le spectacle haut en couleurs du grand ballet de Cuba et ont été ravis par la prestation des superbes danseurs, chanteurs et acrobates. Une belle après-midi inoubliable.



multiaccueilfratton@sfr.fr



Pour les écoles et le SIVU :
rpidual@wanadoo.fr

LES MANIFESTATIONS A VENIR

Samedi 11 février :
Repas dansant de la Saint-Valentin

La semaine du 20 au 24 février :
Accueil de loisirs

Samedi 24 mars :
Théâtre Delmois

Dimanche 11 mars :
Loto du Club La Joie de Vivre

Samedi 31 mars :
Parcours du Cœur

Dimanche 1er avril :
Nettoyage de printemps

Vendredi 13 avril :
Assemblée Générale

La semaine du 16 au 20 avril :
Accueil de loisirs

Lundi 9 au 27 juillet :
Accueil de loisirs

Dimanche 26 août :
Brocante vide-greniers

COMITÉ DES FÊTES

PRÉSIDÉ PAR LE DYNAMIQUE THIERRY ROUYER, LE COMITÉ DES FÊTES A ORGANISÉ TROIS MANIFESTATIONS DURANT LE SEMESTRE ÉCOULÉ.

Feux de la Saint Jean du samedi 16 juin

Cette édition fut encore plus arrosée que la précédente, ce qui n'a pas empêché la centaine de mordus de s'échanger joyeusement les plats tirés des sacs. L'ambiance a été maintenue par l'excellent « DJ Tim ». A la nuit tombée, les enfants, lampions en main emmenèrent les adultes vers le bûcher, que le maire alluma et qui grâce à une accalmie bienvenue s'embrasa et crépita longuement.



Soirée loto du samedi 24 Septembre

Avec une bonne centaine de participants, le loto du comité des fêtes a quasiment fait le plein de la salle Emile-Gallé, à la satisfaction du président Thierry Rouyer. La mise en jeu de quinze lots dont une



console Wii, un caméscope et repas pour deux personnes s'est étendue sur trois heures de tension et d'attention, habilement entretenues par les deux maîtres du suspense, Patrick qui tirait les numéros et Thierry qui les annonçait à haute voix. Deux entractes ont permis à tous de se désaltérer et de se restaurer, pendant que les enfants jouaient avec des cartons de Bingo offerts par le comité. Le lot principal, une console Wii a été gagné par la sœur du président, Myriam Rouyer de Landremont.



Saint Nicolas

La salle Emile-Gallé n'a jamais été aussi pleine pour accueillir Saint-Nicolas, il faut reconnaître que le spectacle « Pirates » rognait une bonne partie de la salle. Celui-ci à peine terminé, l'évêque de Myre suivi par le fidèle Père Fouettard fait son entrée et est aussitôt submergé par 120 enfants (le record de 130 enfants de 2008 n'a pas été battu) bien sûr tous sages, pour se faire photographier dans ses bras. Tous repartirent avec un sachet de friandises.

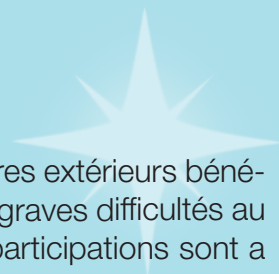


Manifestations future

Dimanche 26 février ; Thé dansant

Samedi 23 juin : Feux de la Saint Jean

CCAS



Composé de membres du conseil municipal Denis Jacquemin en tête et de membres extérieurs bénévoles, le CCAS est là pour apporter son soutien aux personnes qui rencontrent de graves difficultés au cours de leur vie. Le CCAS, c'est aussi la mise en place du plan Canicule. Trois participations sont à son actif pour le semestre écoulé.

Brioche de l'Amitié du samedi 8 octobre

Les bénévoles du CCAS ont vendu les 144 brioches de l'Amitié qui leur étaient allouées, soit une progression de 20 % par rapport à l'année passée. La somme récoltée de 733 €, a été reversée à L'AEIM au profit des adultes et enfants inadaptés mentaux.



Repas des Aînés du vendredi 11 novembre

Belle organisation des membres du CCAS, en arrivant à table, les invités découvraient en cadeau un verre aux armes de la commune rempli de mini madeleines, l'excellent orchestre «Style Musette» a maintenu une chaude ambiance et le repas du traiteur «Atton Délices» a satisfait les papilles gustatives, Gérard Liger, maire a accueilli la cen-



taine de participants par une petite allocution : « je remercie Noël Guérard, conseiller général pour sa présence parmi nous. Permettez-moi d'avoir une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté depuis notre dernier rendez-vous, Madeleine Bricquet, Marie-antoinette Grasser, Lucie Lejeau notre centenaire, Raymonde Regnier et Martine Benoit conseillère municipale qui nous a quitté et que nous avons enterré samedi dernier, elle aurait été heureuse d'être avec nous, le destin est cruel ». Ce fut un bel après-midi dansant où les anciens guinchaient sur la piste et pouvaient admirer la démonstration des Attonais champions de France de danse Angélique et Jérôme.



Banque alimentaire du samedi 26 novembre

Après avoir prospecté toute la commune, les bénévoles du CCAS ont récolté 360 kg de denrées au profit de la banque Alimentaire. Une belle récolte même si le record de 390 kg de l'an dernier n'est pas battu.



PORTRAIT

Caroline Schmitt impératrice de la coiffure



La jeune Attonaise Caroline Schmitt est revenue de Londres avec une médaille d'or autour du cou. Représentante française de la coiffure aux olympiades mondiales des métiers, après quatre jours de compétition et 25 heures d'épreuves, elle est montée sur la plus haute marche du podium. Une championne du monde dans le village est un événement qui ne peut pas passer inaperçu. Lundi soir, le maire et les conseillers municipaux ont fêté à la salle Emile-Gallé cette consécration suprême. Caroline a reçu les félicitations de Gérard Liger, maire : « Cette récompense méritée vient clore, en attendant d'autres exploits, de longs efforts, consacrés à un métier qui a toujours enthousiasmé Caroline, née avec une paire de ciseaux dans une main et un peigne dans l'autre ». A près avoir retracé son parcours depuis son entrée en coiffure, à l'âge de 15 ans, elle décroche son CAP en 2007, son brevet professionnel en 2009

et son brevet de maîtrise en 2011. Côté concours, médaille d'or à Metz en 2008 et 2009, une médaille de bronze par équipe aux championnats du Monde à Paris en 2010, médaille d'or de la finale française des olympiades des métiers en février 2011 et médaille d'or aux championnats d'Europe par équipe de deux à Dublin en mai 2011. Tout ceci a demandé pendant quatre ans, sacrifices et entraînements intensifs, aussi bien professionnel que sportif. Le maire a terminé : « Bravo Caroline, je te souhaite non pas de réussir dans ta profession, car tu as atteint la perfection, mais de continuer dans ta vie professionnelle avec la même force et la même réussite dans ta vie de femme, avec le soutien de ta famille. Je ne voudrais pas oublier, puisque toute ta famille est rassemblée ce soir, d'avoir une pensée pour Henri Lemaire ton grand-père qui serait fier d'être là avec nous ». Le maire lui remis un cadeau au nom du Conseil Municipal.



VIE DE LA COMMUNE

Don du sang du vendredi 29 juillet

Quarante-cinq personnes se sont présentées à l'unité mobile de l'Établissement Français du Sang, 41 donneurs ont été retenus, contre 32 en 2010. Cette excellente collecte tombe bien, car les besoins en sang sont de plus en plus nombreux. Les généreux donateurs ont repris des forces avec une bonne collation.

Prochaines collectes : lundi 2 janvier et vendredi 27 juillet 2012 de 16 h à 19 h.



Nouveaux conteneurs

Installés récemment par la Com'com de Pont-à-Mousson, deux nouveaux conteneurs semi enterrés « Molok » sont en service. Un conteneur couvercle jaune pour récupération uniquement journaux, revues et cartonnettes d'emballage et surtout pas bouteilles plastiques et boîtes métalliques, voisine maintenant le conteneur noir d'ordures ménagères à côté de la mairie. Il vient compléter également les deux conteneurs vert et noir de la salle Emile-Gallé et le conteneur à vêtements de l'association « Le relais », à côté de l'école. Un conteneur couvercle vert pour récupération des bouteilles et pots en verre alimentaire a été mis en place rue du Stade à côté des conteneurs du Syndicat Mixte Déchetteries.



Cérémonie du 11 novembre

Pour cette célébration du 93e anniversaire de l'Armistice de 1918, orchestrée par 13 musiciens de la fanfare « Renaissance de la Seille » de Nomény, deux enfants de la commune ont assisté le maire et deux anciens combattants Robert Guillaume et Claude Schwab pour le dépôt de gerbe au monument aux morts. Après lecture du message du Président de la République Française, la cérémonie se termina par la Marseillaise et l'Hymne Européen. Les nombreux participants se retrouvèrent à la salle Emile-Gallé autour du vin d'honneur.



FC ATTON

Le bureau

Élu lors de l'assemblée générale du Samedi 18 juin par les 17 membres du comité, le bureau se compose comme suit :

Président Jean-louis Geffroy,
Vice-Président Ghislain Ansement,
Trésorière nathalie Goeffroy,
Trésorière adjointe Danièle Anszment,
Secrétaire Priscilla Geoffroy,
Secrétaire adjointe Delphine Chery ;

Les effectifs

Equipes seniors : les deux équipes seniors totalisent 45 licenciés et évoluent dans le championnat de district Meurthe-et-Moselle Sud. Après huit journées, l'équipe A est 8e du groupe A de deuxième division avec 9 pt et l'équipe B est 8e du groupe C de quatrième division avec 6 pt et deux matches de retard.

Equipes jeunes : les débutants au nombre de sept, ont participé à sept plateaux dont un à Atton. Les neuf U10 U11 montent en puissance.

Les entraîneurs : les équipes seniors sont entraînées par Ghislain Ansement et Patrick Pilarczik. Les équipes jeunes sont entraînées par Morgan Prillieux et Sébastien Bindel.

Les arbitres : les deux arbitres du club sont François Blaise et Olivier Chery.

Manifestations écoulées Challenge du Souvenir du 19 juin : le challenge du Souvenir du FC Atton permet de rendre hommage à tous les anciens membres du club, disparus prématurément. Cette 2e édition qui regroupait cinq équipes, fut remportée à nouveau par l'équipe champenoise d'Hautvillers qui remettra son trophée en jeu l'an prochain.

Le foot en fête du samedi 2 juillet : pour fêter la montée en seconde division, le club a organisé deux matches qui furent joués avec un excellent esprit. Le premier opposait l'équipe B aux Anciens d'Atton qui se sont inclinés 4-1. Le match de gala joué en présence de Gérard Liger, maire et président d'honneur du CS Blénod, Jean-Pierre Favaron, président du CS Blénod et Georges Dorget, entraîneur a vu la victoire de l'équipe première du CS Blénod sur celle d'Atton par 5-1 qui s'est inclinée avec les honneurs devant une équipe qui évolue cinq divisions au-dessus.

Concours de pétanque des 10 et 16 juillet et du lundi 15 août : le premier concours a vu s'affronter 22 doublettes, le second 10 triplettes et le troisième 20 doublettes. Chaque fois, les participants ont tous reçu un lot.



Méchoui du

14 juillet : les convives avaient le choix entre un cochon de lait et un agneau (ou les deux), grillés à point et goûteux à souhait. Tous se sont régalés à s'en lécher les doigts, grâce au savoir faire des rôtisseurs bénévoles.

Concours de quilles du 27 au 29 août : après trois jours de lancers, le concours fut remporté par M. Touret avec 13 quilles devant Johnny Claudin et Christian Ponce avec 12 quilles.

Manifestations futures : samedi 31 décembre 2011 réveillon de la Saint Sylvestre. Courant juin 2012 assemblée générale et Challenge du souvenir.



Enfouissement des Réseaux et reprise



Depuis plusieurs années la commune s'est engagée dans l'amélioration du cadre de vie de nos espaces urbains. Les trottoirs, l'assainissement, les espaces verts, le city sport, les sentiers de randonnées et dernièrement la jonction Atton Pont-A-Mousson par un chemin piétonnier et vélo ont permis une évolution qualitative de notre commune. Le temps est venu de penser à la qualité visuelle de nos rues par l'enfouissement des réseaux secs. Outre la suppression des poteaux, des câbles aériens l'enfouissement va permettre d'avoir un réseau électrique et téléphonique neufs. La qualité des réseaux de courant faible va avoir un effet positif sur la réception des opérateurs Internet. L'enfouissement des câbles d'EDF va sécuriser les réseaux en cas d'intempéries (tempête, chute d'arbre...).

L'enfouissement des réseaux sera réalisé durant plusieurs années avec un phasage rue par rue.

Tranche 1 : De l'intersection RD 120 / route de Morville jusqu'à l'intersection de la rue des Dames.

a) LES RESEAUX AERIENS EXISTANTS :

Les réseaux aériens ainsi que les poteaux situés dans l'emprise projet seront déposés une fois les ouvrages souterrains de distribution réceptionnés et mis en service par les différents concessionnaires.

b) LES RESEAUX SOUTERRAINS PROJETES :

• Le réseau basse tension

Le raccordement entre le câble de réseau principal et le câble de réseau de branchement se fera par l'intermédiaire d'une boîte souterraine de dérivation, qui sera mise en œuvre conformément aux prescriptions du concessionnaire.

Des coffrets de branchement individuel ou collectif seront mis en place, soit sur socle, soit en encastrement, en limite du domaine privé/public.

L'enfouissement du câble de branchement en domaine privé se fera depuis le coffret projeté jusqu'au percement du mur de la propriété. Une remise en état propre et soignée conforme à l'état existant avant travaux sera exigée. Le raccordement du compteur électrique sera ensuite effectué par cheminement.

• Le réseau télécommunications

Le réseau principal sera constitué de fourreaux en PVC de diamètre 42/45, afin de permettre le tirage des câbles de distribution. Ces fourreaux seront raccordés sur des chambre de type L2T, positionnées au maximum à 50m l'une de l'autre.

des usoirs Rue de Nomeny - RD120



Le réseau de branchement sera constitué de fourreaux en PVC de diamètre 42/45, afin de permettre le tirage des câbles de distribution. Ces fourreaux feront la liaison entre les chambres type L2T du réseau principal et les chambres type 30x30 située en domaine privé. La longueur d'un fourreau de branchement sera de 40ml maximum.

Le fourreau de diamètre 42/45 mis en place en domaine privé le sera depuis la chambre type 30x30 située en limite de propriété, dans le domaine privé, jusqu'au percement du mur de la propriété. Une remise en état propre et soignée, conforme à l'état existant avant travaux, sera exigée.

- Le réseau éclairage public

Les luminaires existants seront remplacés par des candélabres de style.

Reprise des usoirs

La valorisation de ce site se fera au travers différents types de travaux d'aménagements, notamment :

La mise aux normes de trottoir (mini 1.40m) côté gauche en direction de Pont à Mousson et d'un cheminement piéton (largeur variable) côté droit.

Le marquage des parkings par un rang de pavés.

La requalification des espaces publics et praticables se fera par la réfection :

Des enrobés trottoirs et du cheminement piéton en enrobé rouge, avec la délimitation du cheminement piéton par un rang de pavé.

- la reprise des accès en enrobé noir + marquage d'une croix blanche

- la mise en place d'enrobé noir côté droit sur les zones de parkings mises aux normes et matérialisées par un rang de pavés dans le but d'éviter le stationnement anarchique.

Réalisation de stationnements côté gauche en enrobé noir délimité par une bordure T2 d'une part et d'une bordure T2+CS1 (vue 2cm) d'autre part.

Les zones d'espaces verts seront réduites et délimitées par un rang de pavés autour des arbres existants conservés. Ceux-ci seront bordés de massifs ainsi que d'écorces.

Une présentation du projet sera présentée début 2012.

LA REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

Explication sur la Taxe d'Aménagement (TA et sur le Versement pour Sous Densité (VSD)

1 - PRINCIPAUX OBJECTIFS :

Simplification

- Diminution du nombre de taxes et participations.
- Fin du système des 9 catégories de construction.
- Fin du système des exonérations en fonction du type de taxes.

Souplesse pour les collectivités

- Sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal.
- Liberté de fixation du ou des taux.

2 - POUR QUELS OBJECTIFS ?

Rendement constant

- Ce principe est un souhait fort du gouvernement.
- Mais son respect sera fonction du taux voté par les collectivités.
 - par la taxe d'aménagement(TA).

Optimisation de l'utilisation de l'espace.

Gestion raisonnée de l'utilisation du sol.

Lutte contre l'étalement urbain.

- par le versement pour sous-densité(VSD).

**Date d'entrée en vigueur du nouveau régime :
1er mars 2012**

Applicable à toutes les demandes d'autorisation d'occuper le sol DÉPOSÉES à compter de cette date.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

La taxe d'aménagement est constituée de 2 parts :

- une part destinée aux communes ou aux EPCI.
- une part destinée aux départements.

Fait générateur de la taxe :

- toutes les autorisations de construction, de reconstruction, d'agrandissement (PC, PA, DP).
- toutes les autorisations d'installations ou d'aménagements soumis à une autorisation au titre du Code de l'urbanisme.
- procès-verbal suite à infraction (cas ci-dessus réalisés sans autorisation).

La taxe d'aménagement communale,

A quelles taxes ou participation se substitue-t-elle ?

La taxe locale d'équipement (TLE).

- la participation en programme d'aménagement d'ensemble (PAE).
- et progressivement les autres participations.

Que finance-t-elle ?

Les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs tels que :

- ne utilisation économe et équilibrée des espaces.
- la diversité des fonctions urbaines.
- la satisfaction des besoins en équipements publics.

La taxe d'aménagement départementale :

A quelles taxes ou participation se substitue-t-elle ?

- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE).
- a taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Que finance-t-elle ?

- la gestion des espaces naturels.
- le fonctionnement des CAUE.

La taxe d'aménagement communale ou intercommunale :

Taxe = Assiette (surface autorisée en m²) X Valeur (par m² fixée par ministère) X Taux (de plein droit 1% ou fixé par délibération).

L'assiette de la taxe repose :

Pour les constructions :

- sur la surface taxable ainsi calculée (différente de la SHON actuelle) :
- somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80m.
- calculée à partir du nu intérieur des façades.
- déduction faite des vides et trémies.

Valeur au mètre carré :

- 660 €, révisée au 1er janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.

Un abattement est prévu par la loi pour :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- les 100 premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale.
- les locaux à usage industriel.
- les locaux à usage artisanal.
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

- Cet abattement s'applique sur la valeur forfaitaire de la surface de la construction :

Il est de **50%** (de 660 €), la valeur forfaitaire par m² est donc de **330 €**.

Pour les installations et aménagements :

- le nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs X 3 000 €.
- le nombre d'emplacements d'habitations légères de loisirs X 10 000 €.
- la superficie de la piscine X 200 €
- la superficie des panneaux photovoltaïques au sol X 10 €
- le nombre d'éoliennes d'une hauteur >12m X 3000 €
- le nombre d'emplacements de stationnement X 2 000 € (ce montant peut être porté à 5 000 € sur délibération de la commune ou de l'EPCI compétent en matière de POS ou de PLU il doit être unique sur toute la commune) Il s'agit

du stationnement non compris dans la surface de la construction.

Taux d'imposition et sectorisation :

Le taux résulte d'un choix de la collectivité ; il peut être sectorisé :

Taux communs : **1 à 5%** (comme la TLE actuelle).

Avec possibilité de fixer des taux différents par secteur selon les aménagements à réaliser.

Pouvant être portés jusqu'à 20% dans certains secteurs si ils nécessitent de réaliser des travaux substantiels d'équipements publics.

Exemples comparatif entre la TLE et la TA (Valeurs TLE 2011).

Maison individuelle de 160 m² dont un garage de 40 m² et 1 place de stationnement extérieure - Taux communal de 5%

Surface X Valeur X Taux

TA 100 m² X 330 € X 5% = 1 650 €
60 m² X 660 € X 5% = 1 980 €
1 pl Stat 2 000 € X 5% = 100 € TOTAL = **3 730 €**

TLE 80 m² X 370 € X 5% = 1 480 €
40 m² X 541 € X 5% = 1 082 €
+ PVR 1X1220 TOTAL = **3 782 €**

Qui établit la taxe ?

Les services de l'État chargés de l'urbanisme dans le département (Direction Départementale des Territoires) pour toutes les communes.

Qui paie la taxe ?

- la ou les personne(s) bénéficiaire(s) de l'autorisation.
- la ou les personne(s) responsable(s) de la construction en cas d'infraction.

Qui recouvre la taxe ?

Les comptables publics (Trésorerie d'Essey-les-Nancy).

Comment est-elle recouvrée ?

Deux échéances

12 et 24 mois après :

- la date de la délivrance de l'autorisation.
- la date de la décision du permis tacite.
- la date de la décision de non-opposition.

Une échéance

12 mois :

- si le montant est inférieur ou égal à 1 500 €.
- en cas de délivrance d'un permis modificatif.

Qui est solidaire du paiement ?

Les établissements garants de l'achèvement de la construction.

Les époux et les partenaires liés par un pacs.

Le versement pour sous-densité

Le versement pour sous-densité est **FACULTATIF** et nécessite une étude sur l'urbanisation de la commune. Il résulte de l'institution du **seuil minimal de densité** (SMD).

Exemple :

Si SMD = 0,5 sur un terrain de 400 m², la densité minimale à

construire sera de 200 m².

=> En cas de construction d'une maison < 200 m², le demandeur paiera le VSD.

Le versement pour sous-densité est sectorisé

Où instituer le SMD ?

- dans les zones U ou AU des PLU.
- dans les zones U ou NA des POS.

Il fait l'objet des mêmes exonérations que la taxe d'aménagement :

- de plein droit fixées par la loi.
- facultatives, à fixer dans la délibération instaurant le VSD.

Le seuil minimal de densité :

Il ne peut être inférieur à la moitié, ni supérieur aux trois-quarts :

- du coefficient d'occupation du sol (COS - art. 14 des POS ou PLU) applicable sur le secteur concerné.
- de la SHON attribuée à une parcelle dans un lotissement.

Exemple : COS sur le secteur = 1

Le SMD est compris entre 0,5 et 0,75

En l'absence de COS, une estimation de la densité servant de base au calcul du SMD sera faite en fonction des règles de hauteur, d'implantation, d'emprise au sol ... du POS ou du PLU.

Éléments permettant le calcul :

1° SMD (pris par délibération).

2° Surface qui doit être construite pour respecter le SMD :

- SMD X superficie du terrain objet de la construction.

3° Valeur du terrain déclarée divisée par 2

- Valeur déclarée par le demandeur et appréciée à la date de dépôt de la demande de permis.

4° La surface construite

- À savoir : Surface applicable au VSD différente de la surface applicable à la TA.
- Cette surface correspond à la SHON actuellement applicable (article L. 112-1 du code de l'urbanisme) et qui doit être simplifiée prochainement.

VSD - mode de calcul :

$$\text{VSD} = \text{Valeur du terrain} \times \frac{\text{surface qui doit être construite} - \text{surface construite}}{\text{surface qui doit être construite}}$$

=> Le montant du VSD ne pourra pas être supérieur à 25% de la valeur du terrain.

Construction d'une maison individuelle de 300 m².

Terrain : 1 500 m² - 100 000 € - COS : 0,40.

Le SMD doit être compris entre 0,2 et 0,3.

La commune a instauré un SMD de 0,3.

Valeur du terrain/2 : 100 000 € / 2 = 50 000 €.

Surface qui doit être construite : 1 500 x 0,3 = 450 m².

$$\text{Montant du VSD} = 50 000 \text{ €} \times \frac{450 - 300}{450} = 16 666 \text{ €}$$

Le plafond : 100 000 x 25% = 25 000 € n'est pas dépassé.

Le bénéficiaire du permis de construire devra 16 666 €.

Documentation :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr:Reforme-de-la-fiscalite-de-l.html>

Mise en péril au 50, rue de Loisy

Gérard LIGER, maire, a dû, pour des raisons de sécurité, mettre en œuvre la procédure de péril imminent concernant la maison située 50, rue de Loisy. Des gravats s'étaient détachés de la façade de la maison, placée en bord de trottoir.

Le tribunal administratif de Nancy dans son ordonnance du 14 avril 2011 a ordonné à un expert d'examiner l'immeuble et de dresser un constat de l'état de l'immeuble.

Conclusion de l'expertise : les héritiers de la famille LERBIER sont propriétaires de cette parcelle.

La parcelle est occupée par une maison d'habitation construite en limite du domaine public.

Cette construction a une façade sur rue en très mauvais état. Des risques graves de chutes de plaques d'enduit peuvent se produire à tout moment.

Nous sommes dans un cas de péril imminent et des mesures d'urgence s'imposent pour garantir la sécurité publique.

Un arrêté municipal a été établi le 30 mai 2011, demandant aux héritiers de la famille LERBIER de prendre toutes les mesures pour garantir la sécurité, cet arrêté ayant été affiché sur la porte de la maison et à la mairie.

Devant la non réponse des propriétaires et le recours de 2 mois étant écoulé, les membres du conseil décident d'habiller la façade d'une palissade protégeant la façade dont le coût payé en premier lieu par le budget communal sera facturé sur l'héritage.

Trompe l'œil : un visuel type trompe l'œil sera réalisé sur la palissade de manière à embellir ce bâtiment.



Lotissement « Les Sorbiers »

En 2004, le lotissement « Les Sorbiers », rue de l'Abbé Pierre, a accueilli ses premières maisons qui sont maintenant toutes sorties de terre. Il a permis l'intégration, au sein de la commune de nombreuses personnes, enfants, retraités, parents d'élèves délégués, médecin, conseillers municipaux (Patricia Grosgeorge et Sandro Fabbri) ...

Après l'enquête publique de juin 2010, le Conseil Municipal décide de classer la rue de l'Abbé Pierre dans le domaine communal le 28 juin 2010. La signature de l'acte notarié, cet été, met un point final à l'entrée, dans le patrimoine de la commune, de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public.



La Commission « Environnement »

Le chemin de Bré, 1er projet de la Commission « Environnement », a été finalisé en 2010 avec une passerelle et un chemin en grouine.

Le second projet concerne la réalisation du chemin des Vanottes. Lors de cette étude, nous avons décidé qu'il faudrait une signalétique pour l'ensemble des chemins pédestres de la commune. Un panneau de ce type, implanté à l'entrée du chemin des Vanottes, laisse place à un couloir bordé d'anciens arbres débroussaillés. Au bout de ce dernier, le chemin s'ouvre sur une clairière dont une partie est occupée par différents arbres fruitiers. En face, une table d'orientation permet la distinction des différentes essences. Ensuite, le chemin se prolonge par un tunnel sous l'autoroute, entretenu en principe par la DDT, qui permet de rejoindre le chemin du Cachot.

Par ailleurs, les membres la Commission « Environnement » tenaient particulièrement à concrétiser la piste piétonne et cyclable, qui relie celle à l'entrée de Pont-à-Mousson, en bordure de la RD120. La Commission « Environnement » décide de réaliser ce projet sur des terrains appartenant à la commune ou au département afin d'éviter le découpage de plusieurs parcelles de particuliers.

Les contraintes fixées par la DDT modifieront les objectifs initiaux : nous n'aurons pas l'autorisation de faire une séparation plus nette avec la route comme la pose de barrières. Néanmoins, cette réalisation sécurise plus les piétons et cyclistes qui n'empruntent plus la route réservée aux seuls automobilistes. « L'accotement piétonnier de la Comtesse » est utilisé depuis septembre 2011 avec une largeur variant entre 90 cm et 1,50m.

Enfin, les membres de la Commission « Environnement » ont également souhaité mettre en valeur l'ensemble « stade-multisport » ; l'Espace Loisirs du Paquis est né après la réhabilitation du parking et la création d'un skatepark. Il a été inauguré le 2 juillet dernier. Un panneau des chemins pédestres d'Atton y est implanté.





Le recyclage du verre sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson n'est pas à la hauteur des exigences que nous nous sommes fixés.

IMPORTANT

Cinq bouteilles sur dix ne sont pas recyclées.

Il serait souhaitable de faire un effort sachant que le verre se recycle à l'infini et nous pensons que vous êtes conscients que ce geste est important.

Nous vous avons fourni des petits sous bacs qui sont ramassés au porte à porte pour vous faciliter la tâche et pour ne pas vous obliger à vous déplacer.

Nous trions depuis Mars 2003, plus aucune bouteille ou bocal en verre ne devrait se retrouver dans le conteneur ordures ménagères. Un effort vous est demandé.

Merci pour votre collaboration.

UN GESTE SIMPLE MAIS UTILES !!

**SEUL, LES BOUTEILLES ET
BOCAUX EN VERRE SONT
À RECYCLER**

**IL NE FAUT PAS METTRE LA VAISSELLE
(ASSIETTE, VERRE),
LES VITRES, LES AMPOULES, LA PORCELAINE...**



**Une bouteille recyclée permet de reproduire une bouteille.
Le verre se recycle à l'infini.**



www.pays-pont-a-mousson.fr
info@pays-pont-a-mousson.fr

Commune d'ATTON

Calendrier des manifestations 2012

Date	Manifestation	Organisateur
Lundi 2 janvier	Don du sang	Devant l'église
Dimanche 8 janvier	Vœux du Maire	Municipalité
Samedi 11 février	Repas dansant de la Saint-Valentin	Familles Rurales
Du 20 au 24 février	Accueil de loisirs	Familles Rurales
Dimanche 26 février	Thé dansant	Comité des Fêtes
7 - 8 - 9 et 10 mars	Troupe de théâtre de la Comcom	Municipalité
Dimanche 11 mars	Loto	Club La Joie de Vivre
Lundi 19 mars	Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie	Municipalité
Samedi 24 mars	Théâtre Delmois	Familles Rurales
Samedi 31 mars	Parcours du cœur	Cœur et Santé
Dimanche 1er avril	Nettoyage de printemps	Atton, AFR, PEL
Vendredi 6 avril	Concert gratuit Pratiq'um	Municipalité
Vendredi 13 avril	Assemblée générale	Familles Rurales
Du 16 au 20 avril	Accueil de loisirs	Familles Rurales
Dimanche 22 avril	Elections présidentielles – 1er tour	Municipalité
Dimanche 6 mai	Elections présidentielles – 2ème tour	Municipalité
Mardi 8 mai	Commémoration au Monument aux Morts de la Victoire 1945	Municipalité
Dimanche 10 juin	Elections législatives – 1er tour	Municipalité
Dimanche 17 juin	Elections législatives – 2ème tour	Municipalité
Samedi 23 juin	Feux de la Saint-Jean	Comité des Fêtes
Lundi 9 au vendredi 27 juillet	Accueil de loisirs	Familles Rurales
Samedi 14 juillet	Méchoui	Football Club
Vendredi 27 juillet	Don du sang	Devant l'église
Vendredi 24 août	Loto	Football Club
Samedi 25 au lundi 27 août	Fête patronale et Concours de quilles	Municipalité et Football Club
Dimanche 26 août	Brocante vide greniers	Familles Rurales
Samedi 22 septembre	Loto	Comité des Fêtes
Dimanche 11 novembre	Commémoration au Monument aux Morts de l'Armistice 1918	Municipalité
Dimanche 11 novembre	Repas des Anciens	CCAS
Dimanche 2 décembre	Spectacle de la Saint-Nicolas	Comité des Fêtes
Samedi 8 décembre	Loto	Football Club
Lundi 31 décembre	Réveillon de la Saint-Sylvestre	Football Club
Dimanche 06 janvier 2013	Vœux du Maire	Municipalité

Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr**Horaires d'ouverture :**

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00

Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

D. JACQUEMIN, P. GROSGEORGE, M. GUERZONI, E. MARCHAL,

P. MORIN, T. ROYER, N. MOTTON

Secrétariat : A. HANRIOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.